



PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.4 - Annexes du règlement graphique
4.2.4.8 - Zoom Planche 2 :
Implantation des constructions

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 12 février 2024

Plan n° 38A



Echelle : 1 / 500



IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

••••• Ligne de recul minimal d'implantation

♦♦♦♦♦ Ligne d'implantation

□ Limite communale

□ Parcelle cadastrale

■ Emprise bâtie

